

ARRETE du 31 DEC. 2025

modifiant l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 et R.6152-319 ;
Vu l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline ;
Vu la proposition formulée par la Fédération hospitalière de France ;

Arrête :**Article 1^{er}**

Le e) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 26 septembre 2024, « Membres proposés par la Fédération hospitalière de France parmi les membres du corps des personnels de direction des établissements mentionnés aux 1^o et 2^o de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 » est rédigé comme suit :

« Suppléant : Mme Hélène GENDREAU en remplacement de M. Quentin HENAFF »

Article 2

Les mandats des membres titulaires et suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

Pour la Directrice générale
du Centre National de Gestion et par délégation
La Directrice générale adjointe


Christel PIERRAT